



## FICHE DE SÉCURITÉ SUR LA SUBSTANCE

### SECTION I – Identification du produit chimique et du fabricant

Nom du produit : EFFACEUR D'ENCRE DIEMARK 8000  
Numéro du produit : 204-8000  
Fabricant : Xandex, Inc.  
1360 Redwood Way, Suite A  
Petaluma, CA 94954 États-Unis  
Site Internet : www.xandex.com  
N° d'appel d'urgence : (800) 535-5053 (États-Unis), ou +1 (352) 323-3500 (International)  
Date de la dernière révision : 17 mai 2012  
Utilisation identifiée : d'enlèvement d'encre

### SECTION II – Composants dangereux

<u>COMPOSANTS</u>	<u>%</u>	<u>N° CAS</u>	<u>INDICATEURS DE RISQUE</u>	<u>SYMBOLES DE DANGER</u>
Alcool benzylique	65-95	100-51-6	R20/22	Xn
Alcool isopropylique	5-45	67-63-0	R11/36/67	X <sub>p</sub> , F

### SECTION III – Identification des dangers

Classification NFPA :	Classification HMIS II* :	Classification HMIS III :
Santé : 2	Santé : 2	Santé : 2
Inflammabilité : 2	Inflammabilité : 2	Inflammabilité : 2
Instabilité : 0	Réactivité : 0	Risque matériel : 0
	EPI (protection) : B	EPI (protection) : B

\* HMIS II a été remplacé par HMIS III

Cancérogénicité : NTP - Non OSHA – Non

Effets d'une surexposition :

Yeux : Le contact du produit avec les yeux peut provoquer une grave irritation.  
Peau : Le contact du produit avec la peau peut provoquer une irritation modérée.  
Inhalation : La vapeur ou le brouillard peut provoquer une irritation du nez et de la gorge.  
Ingestion : Dangereux si ingéré.  
Organe(s) cible :  
Système nerveux central  
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin.  
Porter des vêtements de protection appropriés.  
Hygroscopique

### SECTION IV – Premiers secours

En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes.  
En cas de contact avec la peau, nettoyer immédiatement la partie contaminée avec du savon et beaucoup d'eau.  
En cas d'inhalation, amener la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, fournir de l'oxygène.  
En cas d'ingestion et si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation.

### SECTION V – Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction : Vaporisation d'eau. Agent chimique en poudre, CO<sub>2</sub> ou mousse appropriée.  
Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Émet des fumées toxiques en cas d'incendie.  
Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie : Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection afin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux.



## FICHE DE SÉCURITÉ SUR LA SUBSTANCE

---

### SECTION VI – Mesures en cas de déversement accidentel

---

Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes en caoutchouc et des gants épais en caoutchouc.  
Recouvrir de chaux sèche ou de carbonate de sodium, placer dans un conteneur fermé puis conserver en vue de l'élimination.  
Aérer la zone et nettoyer le site une fois toute la matière retirée.

---

### SECTION VII – Manipulation et entreposage

---

Température d'entreposage : 25°C maximum  
Entreposer à l'abri de la chaleur (ex : canalisations, radiateurs), de toute source d'inflammation et de tout matériau réactif.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**LIRE ATTENTIVEMENT LA FICHE TECHNIQUE AVANT DE MANIPULER CE PRODUIT.**

---

### SECTION VIII – Exposition/Protection individuelle

---

Protection des yeux : Lunettes de sécurité spéciales produits chimiques. Nettoyage des yeux.  
Protection respiratoire : En cas d'exposition prolongée à de grandes quantités d'encre, porter un appareil de protection respiratoire approprié (certifié MSHA/NIOSH), indispensable en cas de contact avec de fortes concentrations d'agents de contamination de l'air. Ne pas respirer la vapeur.  
Protection de la peau : Gants résistants aux produits chimiques. Douche de sécurité. Éviter les expositions répétées ou prolongées sur la peau. Se laver soigneusement les mains après chaque manipulation.  
Ventilation : Évacuation mécanique obligatoire. Appareil de protection respiratoire certifié NIOSH/MSHA.  
Autre : = Maintenir le conteneur hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et sec.

---

### SECTION IX – Propriétés physiques et chimiques

---

Point d'éclair : 82°C (méthode : coupelle ouverte)  
Odeur : Légère odeur d'alcool  
Apparence : Liquide clair  
Densité : 1,031 (eau = 1)  
Volatilité/Non volatilité (solides) : 100 % volatile

---

### SECTION X – Stabilité et réactivité

---

Stabilité : Stable en conditions normales  
Conditions à éviter : Chaleur et flamme  
Produits de combustion dangereux : Fumées toxiques (CO et CO<sub>2</sub>)  
Incompatibilités : Oxydants forts. Peut se décomposer au contact d'un air humide ou de l'eau.

---

### SECTION XI – Information toxicologique

---

Effets graves :  
Dangereux si ingéré.  
Peut être nocif si inhalé ou absorbé par la peau.  
Provoque une grave irritation des yeux.  
Peut causer une irritation de la peau.  
Irritant pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures.  
Peut provoquer une dépression du système nerveux central.  
Organe(s) cible :  
Système nerveux central.



## FICHE DE SÉCURITÉ SUR LA SUBSTANCE

---

### SECTION XII – Informations écologiques

---

Données non encore communiquées.

---

### SECTION XIII – Conditions relatives à l'élimination

---

Ce matériau doit être brûlé dans un incinérateur chimique équipé d'un système de post-combustion et d'épuration. Respecter les réglementations nationales, régionales et locales en vigueur.

---

### SECTION XIV – Informations relatives au transport

---

Classe D.O.T. : Liquide combustible  
Numéro ONU : 1987 Alcools n.o.s., groupe d'emballage III

---

### SECTION XV – Réglementation

---

**Europe :**

X<sub>n</sub> : R22

Dangereux si ingéré.

X<sub>i</sub> : R36/37/38

Irritant pour les yeux, l'appareil respiratoire et la peau.

S26

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin.

**Statut RCRA :**

Ne constitue pas un déchet nocif en vertu de la loi RCRA (40 CFR 261).

**Statut CERCLA :**

Non répertorié

**Statut TSCA :**

Toutes les substances chimiques utilisées dans ce produit sont répertoriées par la loi TSCA.

**SARA, Titre III :**

Ce produit ne contient aucune substance chimique toxique soumise aux exigences contenues dans la section 313 (40 CFR 372).

**Loi California Right to Know Act (Prop. 65):**

N/C

---

### SECTION XVI – Informations complémentaires

---

Les informations mentionnées ci-dessus sont supposées être exactes, mais ne prétendent pas être exhaustives et sont uniquement données à titre de référence. Se reporter aux conditions générales de vente indiquées au verso de la facture ou du bordereau de marchandises.